

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2017

Nombre de
conseillers :
en exercice : 21
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille dix sept le 4 décembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué le 27 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Christian ROBACHE, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Laurent DELPECH, Edwige LAGOUGE, Frédéric NION, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Patrick GUICHARD, Jean-Marie JACQUEMIN, Denis MARCHAND, Mireille MUNCH, Tony SALVAGGIO.

formant la majorité des membres en exercice

POUVOIR DE :

Jean-Michel BARAT à Jean-Marie JACQUEMIN, Jean TASSIN à Denis MARCHAND, Jacques AUGUSTIN à Jean-Paul MICHEL.

ABSENTS :

Thibaud GUILLEMET représenté par Manuel DA SILVA, non-membre du bureau.

Monsieur Jean Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Les comptes rendus des bureaux des 6 et 13 novembre sont approuvés à l'unanimité.

MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DE TERRAINS FAMILIAUX A LAGNY SUR MARNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- LANCE une consultation relative aux travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux ;
- AUTORISE le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

LANCEMENT D'UN MARCHE POUR LES PETITS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- LANCE une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché en procédure adaptée pour les petits travaux d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie.

- AUTORISE le Président à signer ledit marché et tous les documents afférents, au terme de cette consultation
- DIT que les crédits sont prévus aux budgets communautaires de l'exercice considéré.

AVENANT 1 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET TRAVAUX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLEURE LUMINEUSE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'avenant n°1 au marché 2016-10-58
- AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1.

FIN DE MISSION MAITRISE D'OEUVRE REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LA COURTILLIERE A SAINT THIBAUT DES VIGNES ET ZI DE LAGNY SUR MARNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer ledit protocole transactionnel et toutes les pièces y afférentes
- DIT que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE SOLIDAIRE SUR LA COMMUNE DE LAGNY-SUR-MARNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- VALIDER le lancement d'une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre du projet.
- AUTORISER le Président à signer ledit marché et tous les documents afférents, au terme de cette consultation
- DIRE que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIETREM 2016

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- PRENDRE acte du rapport d'activité 2016 du SIETREM sur la collecte, le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés et de l'élaboration du programme local de prévention des déchets.

VICES-PRESIDENTS : PROPOSITIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **AUTORISER** le Président à confier, par arrêté, les délégations proposées.

DEBAT SUR LA POLICE INTERCOMMUNALE

Le point sera revu lors d'un prochain bureau sur la base d'une proposition concrète.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45.